

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2006

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 27 juin 2006 "Je vous prie de bien vouloir assister à la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu lundi 10 juillet 2006 à 20 heures à la mairie de Thoard »

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion
- Acquisition maison Féraud
- Attribution étude réseaux assainissement
- Attribution pour études RTM
- Chemin du Colombier
- Point sur les travaux en cours
- Décisions modificatives en M14 et M49
- Augmentation temps de travail agent des services techniques
- Actes pour chemin communaux
- Aménagement foyer rural
- Participation pour la venue d'une délégation d'OUINHI (Bénin)
- Statuts association Provence/Palestine
- Statuts de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone
- Divers

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude SENES, Maire
Etaient présents : MM. Denis BAILLE, Pierre DELAYE, Mme Elisabeth JOVET, M. Maurice FERAUD, Adjoints, MM. Frédéric FERAUD, Philippe JULIEN, Thierry PEIGNEUX arrive à 20 h 30.

Excusés : Mme Elisabeth DALMAS, MM Alain BAUSSAN, Jacques CORTADELLAS, Marc MALAGUTTI

Absent : M. Jean KRUMHBOLZ

Est élu secrétaire de séance : M. Frédéric FERAUD

1 - Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Le compte rendu de la réunion du 22 mai 2006 est lu et approuvé à l'unanimité.

2 - Acquisition maison Féraud

Le maire informe le conseil municipal que les services de l'équipement ont recalculé les possibilités de subventions. La subvention pour surcharge foncière ne peut être obtenue. Compte tenu de ces critères, la commune décide de solliciter la subvention au taux de 60 % du Conseil Régional et adopte le plan de financement suivant :

- coût de l'acquisition: 198 000 €
- subvention du Conseil Régional : 118 800 €
- reste à charge de la commune (emprunt) : 79 200 €

Il y a lieu d'indiquer dans le compromis de vente dans les conditions suspensives « sous réserve de l'obtention de la subvention de 60 % du prix d'acquisition du conseil régional » Le Maire est autorisé à signer le compromis auprès de Maître Jean-Yves MAZAN, notaire à Digne les Bains.

3 - Attribution étude réseaux assainissement

Le maire informe le conseil municipal qu'il a consulté quatre bureaux d'études pour l'étude de l'extension du réseau d'assainissement afin de desservir la future maison de retraite au quartier du Serre. Deux propositions ont été reçues : G2C Environnement pour 10 225.80 € TTC et Saunier et associés pour 6 769.36 €. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention d'honoraires avec le bureau Saunier et associés pour un montant de 6 769.36 € TTC.

4 - Attribution pour étude RTM

Le maire informe le conseil municipal que 18 dossiers ont été demandé pour l'étude des risques de mouvements de terrain à l'amont du village, cinq ont été retournés. Après dépouillement des plis, il ressort que le bureau Sol concept a présenté la meilleure offre compte tenu des critères d'attribution, pour un montant de 12 645 € HT. Le maire est autorisé à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

5 - Chemin du Colombier

Le maire informe le conseil municipal qu'un compromis a été obtenu avec Mme BOUVIER et M. BRECHET pour l'aménagement du chemin du Colombier. Des travaux supplémentaires vont être demandés à l'entreprise Guéry afin d'élargir le virage trop pentu. Les conjoints BOUVIER/BRECHET participeront à hauteur de 50 % du montant HT des travaux avec un plafonnement à 1 500 €

6 - Point sur les travaux en cours

Réseaux du village : Les travaux sont en cours d'achèvement, l'enrobé sera posé la semaine prochaine.

Construction d'un atelier communal : un devis a été demandé à la société ACCHIARDI à Ste Tulle, l'estimation sommaire se monte à 43 055 € pour un hangar métallique de 240 m² avec une partie isolée de 60 m². Il y a lieu d'ajouter la préparation du terrain avec mise en place des socles en béton, l'électricité, les sanitaires et les aménagements extérieurs. Le conseil municipal souhaite connaître les prix des structures en bois.

Courrier de M. MASSART : M. le maire informe le conseil municipal que suite à la pose d'enrobés sur la RD3, M. MASSART a des difficultés pour sortir du chemin communal. La DDE a procédé au remblaiement des bas côtés, mais l'accès est toujours difficile, la pose d'enrobés sur quelques mètres permettrait une sortie sans difficulté. Le conseil municipal après délibérations, estime qu'il est du ressort de la DDE d'aménager cette sortie du fait de la rehausse de la chaussée de la RD3 par la pose d'enrobés.

7 - Décisions modificatives en M14 et M49

Le conseil municipal, après délibérations, prévoit les modifications budgétaires suivantes :

Budget M14

- acquisition du dortoir pour l'école :

DI - c/2181-101 : 16 000 €

RI - c/1641-101 : 4 400 € emprunts

- Divers mobiliers et fournitures

DI - c/2184-020 : 650 €

DI - c/2188-020 : 650 €

DI - c/2313-107 : 25 000 € réseaux du village et revêtement

RI - c/1341-107 : 13 500 € DGE pour réseaux du village et revêtement

RI - c/1341-013 : 24 400 € DGE pour routes
FD : 1 803 € du c/673 titres annulés vers c/654 pertes créances irrécouvrables

Budget M49

DF - c/654 : + 264 € créances irrécouvrables
DF - c/671 : - 264 € charges exceptionnelles
RI - c/131-104 : + 3 800 € subvention pour réfection des réseaux
RI - c/1641-104 : 21 200 € emprunt pour réfection des réseaux
DI - c/2315-104 : 25 000 € réfection des réseaux

8 - Augmentation temps de travail d'un agent des services techniques

Le maire soumet au conseil municipal la demande de M. Patrick VIDAU, agent des services techniques qui souhaite passer à temps complet à partir du 1^{er} janvier 2007. En effet, cet agent est chargé de la mise en œuvre de l'hygiène et de la sécurité auprès du personnel communal. Il a également pour mission le contrôle des systèmes d'assainissement autonome depuis la mise en place du SPANC. Compte tenu de ces charges de travail supplémentaires, le conseil municipal à l'unanimité décide de soumettre la demande d'augmentation du temps de travail du poste d'agent des services techniques actuellement à 20 heures hebdomadaires à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2007, au comité technique paritaire.

Poste d'agent des services techniques

Le maire rappelle qu'un poste d'agent des services techniques à temps non complet (30 h hebdomadaires) a été créé par délibération du 16 novembre 2005. Il y a lieu de définir les indemnités attribuées à ce grade. Après délibérations, le conseil municipal décide d'attribuer à l'agent recruté les indemnités liées au grade, soit l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, l'indemnité d'administration et de technicité et l'indemnité pour les astreintes, l'enveloppe globale est augmentée de 1 000 €. Cette délibération complète celles du 15 décembre 2003 et du 27 mars 2006 pour le régime indemnitaire et se réfère à la délibération du 18 janvier 2006 en ce qui concerne les astreintes.

Contrat avenir

Le maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions en matière d'embauche des personnes bénéficiant du RMI, de l'ASS, de l'API ou de AAH sous la forme de contrat avenir. Ces contrats d'une durée de 2 ans à raison de 26 heures hebdomadaires sont aidés par l'Etat. Le conseil municipal autorise le maire à recruter un salarié sous contrat avenir et inscrira les crédits nécessaires au budget M14.

9 - Actes pour chemin communaux

Le maire rappelle qu'il a été inscrit au budget primitif les frais de rédaction des actes pour les chemins communaux qui ont été mesurés par le géomètre et dont les documents d'arpentage ont été signés par les propriétaires. Le conseil municipal après délibérations, charge l'office notarial de Digne les Bains d'établir les actes et autorise le maire à signer les actes de cession ainsi que toutes les pièces s'y rapportant. Il est rappelé que la valeur de terrains à acquérir et correspondant aux emprises des chemins a été fixé à 0.10 € du m², les propriétaires cédant gratuitement ces terrains.

10 - Aménagement foyer rural

Le maire soumet au conseil municipal des devis pour l'acquisition d'une cuisinière électrique 4 plaques avec four air pulsé en inox et d'un frigo armoire positive de 640 l pour le foyer rural, suite à

la demande de nombreux utilisateurs. Le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition de ce matériel pour un montant total de 3 217.24 € TTC.

11 – Participation pour la venue d'une délégation d'OUINHI (Bénin)

Suite à la signature de la convention cadre de coopération décentralisée avec la commune d'OUINHI (Bénin) le maire informe le conseil municipal qu'une délégation de trois personnes sera reçue à Thoard en septembre, dans le cadre de la mise en œuvre d'échanges de savoir. Afin, de faciliter le déplacement de cette délégation, le conseil municipal décide de verser une participation de 1000 € à l'association Albatros, qui est chargée de l'organisation pratique de cet échange. Cette somme sera prévue au budget M14 au c/6574 par virement de crédit du c/6554.

12 - Statuts association Provence/Palestine

M. Denis BAILLE, adjoint au maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'adopter les statuts de l'association Provence Palestine en vue de l'assemblée générale. Après lecture des statuts, le conseil municipal à l'unanimité adopte les statuts de cette association. Le conseil municipal charge M. Denis BAILLE de représenter la commune au sein de cette association.

13 - Statuts de la communauté de communes Duyes et Bléone

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil de communauté a approuvé les nouveaux statuts de la communauté de communes des Duyes et Bléone en date du 26 juin 2006. Il donne lecture des nouveaux statuts et en remet un exemplaire à chaque conseiller municipal. Il précise que les nouveaux statuts répondent aux exigences de la loi du 13 août 2004, qui fait obligation de préciser l'intérêt communautaire dans les diverses compétences de la communauté et de déterminer clairement les compétences de la communauté et des communes. Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les nouveaux statuts de la communauté de communes des Duyes et Bléone.

14 - Divers

Création d'une réserve communale de sécurité civile

Le maire donne lecture de la circulaire de M. le Préfet concernant la mise en place des réserves communales de sécurité civile. Compte tenu de l'existence d'un centre de premiers secours sur la commune, le conseil municipal estime qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place une réserve bénévole dans l'immédiat ; une concertation devra être envisagée entre les différents intervenants en cas de problème sur la commune.

Spectacles proposés par l'association IDIOME

Mme JOVET, adjointe au maire, soumet au conseil municipal une proposition de réaliser deux spectacles sur la commune par l'association IDIOME. La commune devrait prendre en charge les repas, le logement et la collation à l'issue des spectacles. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Attestation de moralité

Le maire informe le conseil municipal qu'il va établir une attestation de moralité pour M. Jean-Paul GAUBERT, boulanger, domicilié sur la commune qui la produira au tribunal dans une affaire d'agression. M. GAUBERT est intervenu au cours d'une bagarre afin de protéger une habitante de son ex-conjoint qui était sous l'emprise de l'alcool. Le conseil municipal approuve et soutient sa démarche.

La séance est close à 20 h 40.

